



Publier

A m p h i o n

**REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES
(RAPC)**

**CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION D'UNE
ŒUVRE D'ART
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU 1% ARTISTIQUE
A L'OCCASION DE LA REHABILITATION ET L'EXTENSION
DU GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPERY**

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS :

28 novembre 2025 à 12h00

Commune de Publier
1 place du 8 mai 1945
74 500 PUBLIER

SOMMAIRE

1	Acheteur et objet du contrat.....	3
2	Caractéristiques de la procédure	4
3	Présentation des candidatures.....	6
4	Sélection des candidatures.....	8
5	Renseignements complémentaires	9

1 ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

▪ Acheteur

Commune de Publier

Représentée par Monsieur le Maire, Jacques GRANDCHAMP,

Adresse : Mairie de Publier

1 place du 8 mai 1945

74 500 PUBLIER

Siret : 217 402 189 00013

Téléphone : 04.50.70.82.14.

Site internet : <https://www.ville-publier.fr/>

▪ Description de la prestation

La présente consultation porte sur les prestations suivantes :

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de la réhabilitation et de l'extension du groupe scolaire Saint-Exupéry

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de cette opération.

La Commune de Publier est maître d'ouvrage et commanditaire du présent projet d'intervention artistique.

Le montant total de l'enveloppe du 1% artistique est de 72 000,00€TTC dont 67 000,00€TTC dévolus à l'œuvre artistique elle-même. Ce montant comprend :

- Les honoraires de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation de l'œuvre, sa mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.) ;
- La cession des droits d'auteur ;

Le montant de l'indemnité pour les deux candidats non retenus suite à la présentation de leur projet est fixé à 1 500,00€TTC.

CODE CPV	LIBELLE CPV
92311000-4	Œuvres d'art

▪ **Caractéristiques principales du contrat**

La consultation donnera lieu à un contrat de prestation intellectuelles à prix forfaitaires.

Le lieu d'exécution du contrat sera 787 avenue de la rive 74 500 PUBLIER.

Le groupe scolaire Saint-Exupéry sera livrée à la rentrée de septembre 2026. Dans l'idéal, l'œuvre devra être installée ou réalisée avant cette date.

▪ **Allotissement**

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement, l'indentification de prestations distinctes étant impossible.

2 CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

▪ **Procédure de passation**

La consultation est passée en procédure adaptée restreinte en application de l'article L2172-2 et R2172-8 du Code de la Commande Publique (CCP).

Cette procédure se décompose en deux phases :

- phase candidature : qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre
- phase consultation : qui a pour objet de retenir une offre

Un comité artistique est constitué conformément à l'article R2172-9 du CCP.

Seuls trois candidats seront sélectionnés suite à la phase candidature.

▪ **Déroulé de la procédure et planning indicatif**

 Publication de la consultation	Octobre 2025
 Elaboration et remise du dossier de candidature	Novembre 2025
 Sélection des candidats admis à remettre une offre	Décembre 2025
 Envoi du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par les candidats	Décembre 2025
 Classement des offres et attribution du contrat	Avril 2026
 Information des candidats non retenus	Avril 2026
 Signature et notification du contrat	Avril 2026

▪ **Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux candidats. En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Il est interdit à un même candidat, ayant la compétence Artiste Auteur, de se présenter en qualité :

- De candidat individuel et de membre de plusieurs groupements
- De membre de plusieurs groupements

▪ **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- Le présent Règlement d'Appel Public à Candidatures (RAPC) ;
- La note de présentation de l'architecte en charge du projet
- Les vues en perspective du groupe scolaire
- Le cadre graphique de présentation des références de l'artiste, format powerpoint (minimum 5 planches, maximum 10) ;
- Les formulaires DC1 et DC2 vierges

▪ **Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.mp74.fr>.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation. Les candidats devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique valide et opérationnelle permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'acheteur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Logiciel	Format
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
POWERPOINT	.ppt / .pptx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que l'acheteur peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus. Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

3 PRESENTATION DES CANDIDATURES

▪ Modalités de remise des candidatures

La remise des candidatures se fera par voie électronique.

Les candidatures électroniques doivent être déposées sur le site <http://www.mp74.fr>

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 2132- 11 du code de la commande publique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre du dispositif du 1% artistique à l'occasion de la réhabilitation et de l'extension du Groupe scolaire Saint-

Exupéry

Phase candidature

Nom du candidat : »

Le pli est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

Mairie de Publier
1 Place du 8 mai 1945
74500 PUBLIER

Cette copie pourra être remise :

- Soit contre récépissé à la Mairie de Publier aux horaires suivants :
 - les lundis de 8h-12h et de 13h30-18h30
 - les mardis de 13h30 à 17h00
 - des mercredis aux vendredis de 8h-12h et de 13h30-17h00
- Soit envoyé par pli recommandé avec avis de réception à la Mairie de Publier

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis et sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Les documents doivent être transmis dans les formats suivants :

- .doc / .docx (Word) ;
- .xls / .xlsx (Excel) ;
- .ppt / .pptx (Powerpoint) ;
- .pdf ;
- .zip (pour la compression des fichiers)

Les candidatures doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

▪ **Contenu des plis**

Les candidats peuvent démontrer leurs compétences et leurs capacités professionnelles par tout moyen de preuve ; ils auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1- Documents relatifs à la situation juridique du candidat

- une lettre de candidature présentant l'équipe, apportant les précisions utiles concernant le mandataire et la forme du groupement le cas échéant ; accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, et en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet seront produites afin d'apprécier la poursuite de l'activité ;
- une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L. 2141-1 à L. 2141- 5, L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Le candidat peut utiliser les DC1 et DC2 mis à sa disposition.

2- Documents relatifs à la capacité économique et financière du candidat

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

3- Documents relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat

- le(s) CV du candidat ;
- Une copie de l'attestation de garantie professionnelle (attestation Maison des artistes, AGESSA, n° de SIRET ou équivalent étranger) ;
- Un dossier de références et de réalisations, similaires ou non, anciennes et récentes, produites par l'artiste, avec, pour chacune, une présentation ;
Ce dossier de références sera accompagné par le powerpoint joint au dossier de consultation (cadre de rendu des références de l'artiste ; 5 références minimum, 10 maximum), qui présentera, pour chaque opération, 3 images de l'œuvre.
- Une note d'intention (**2 pages maximum, format A4 – soit 2 pages recto-verso**) du mandataire justifiant de la capacité artistique du candidat à réaliser la prestation demandée, au regard des caractéristiques, du contexte et de la technicité de la prestation

Cette note devra être dissociée de la lettre de candidature mentionnée plus haut.
--

En cas de groupement, chaque cotraitant doit présenter sa situation juridique et ses capacités (professionnelles, techniques et financières).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

4 SELECTION DES CANDIDATURES

▪ Recevabilité des candidatures

Compétences exigées :

La consultation est ouverte à tout candidat ou équipe pluridisciplinaire possédant la compétence **Artiste Auteur**.

▪ **Composition du Comité artistique**

Le comité artistique, présidé par le maître d'ouvrage, est composé de 7 membres ayant voix délibérative :

- Le représentant du maître d'ouvrage, Président du comité, M. le Maire, Jacques GRANCHAMP
- Le Maître d'œuvre : M. Yohann Forel, architecte, 58bis
- Le(la) représentant(e) du Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- Le(la) représentant(e) des utilisateurs du bâtiment ;
- 1 personne qualifiée dans le domaine des arts plastiques désignée par le Maître d'ouvrage ;
- 2 personnes qualifiées dans le domaine des arts plastiques désignées par le Directeur Régional des Affaires Culturelles

▪ **Critères de sélection des candidatures**

L'analyse des candidatures sera évaluée sur la base des critères pondérés identifiés ci-après :

Critères	Pondération
Qualité du travail artistique	50%
Motivations artistiques du candidat par rapport à la commande	30%
Adéquation de la production artistique par rapport au contexte de la commande	20%
Total	100%

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

▪ **Jugement des offres et indemnité**

Au terme de l'appel public à candidatures, un nombre maximum de 3 candidats sera retenu pour concourir et remettre une offre.

Une indemnité de 1 500 €TTC sera allouée aux candidats admis à remettre une offre et non retenus. L'acheteur peut décider, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par un candidat.

▪ **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures, des questions adressées sur la plate-forme de l'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.mp74.fr>

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures.

- **Procédure de recours**

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

En cas de contentieux porté devant le juge, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr,
tél. : 04 76 42 90 00.

Les candidats pourront s'adresser à cette instance pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours.